

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, le mardi 10 mars 2026 à 17h30, sous la présidence de monsieur Mathieu Traversy, préfet.

Sont présents : Messieurs Guillaume Tremblay, Pierre Nevraumont, Marc-André Michaud, Benoit Ladouceur, Carl Miguel Maldonado et Robert Auger ainsi que mesdames Nathalie Lepage, Vicky Mokas, Patricia Lebel, Anny Mailloux, Renée Chartier et Anna Guarnieri.

Sont également présents : monsieur Alexandre Bourdeau, directeur général et greffier-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, monsieur Olivier Lisso-Gougeon, directeur adjoint de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable, monsieur Sylvain Ouellette, directeur du développement économique, projets structurants et services aux entreprises, madame Corinne Gendron, directrice du développement touristique et immigration, monsieur Éric Lefebvre, contrôleur financier et ressources matérielles.

15 614-03-26 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

15 615-03-26 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Renée Chartier, appuyée par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait du point 15.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 3 mars 2026
5. Liste des comptes à payer au 28 février 2026 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
6. Liste des déboursés en date du 28 février 2026 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI)

9. Rapport de la présidente du comité de développement touristique durable, culture et patrimoine (CTCP)
10. Rapport de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM)

DIRECTION GÉNÉRALE / GREFFE / FINANCES / RESSOURCES MATÉRIELLES / RESSOURCES HUMAINES

11. Adoption des nouvelles descriptions de postes, révision du titre du poste de Conseiller·ère à la gestion contractuelle et suivi des services externalisés et amendement à la résolution numéro 15 279-05-25
12. Reclassification des postes de Conseiller·ère en communication et de Contrôleur·euse financier·ère et ressources matérielles entraînant des ajustements salariaux
13. Nomination d'un directeur par intérim du Service de l'aménagement du territoire, environnement et développement durable
14. Permanence d'une employée au poste de Conseillère stratégique en gestion contractuelle et au suivi des services externalisés
15. Autorisation de signature – Entente inter-MRC amendée concernant la Table des préfets et élus de la couronne nord (TPÉCN) remplaçant l'entente autorisée par la résolution numéro 14 363-03-23 - **Retiré**
16. Autorisation de paiement – Indemnité provisionnelle supplémentaire pour l'acquisition par expropriation de l'immeuble constitué des lots 5 474 039 et 5 472 426
17. Participation au Rendez-vous national du développement local, les 21 et 22 avril 2026 à Lévis
18. Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), du 13 au 15 mai 2026 à Québec
19. Adoption des priorités 2026-2029 de la Table intersectorielle en sécurité sociale urbaine – Les Moulins (TISSUS) dans le cadre de la démarche lanadoise visant l'amélioration des conditions de vie

COMMUNICATIONS :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, PROJETS STRUCTURANTS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET IMMIGRATION

20. Dépôt de la reddition de compte pour le projet déposé dans le cadre du programme « Accueillir en français » de la Fédération des municipalités du Québec (FQM)

AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

21. Octroi de mandat - Reconstruction de deux ponceaux sur le cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche
22. Demande de prolongation pour l'adoption de l'inventaire du patrimoine immobilier
23. Autorisation de signature - Entente intermunicipale visant la délégation de la complétion de l'inventaire patrimonial de la MRC Les Moulins - Programme d'ententes en patrimoine (PEP)
24. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-33R-24 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation et l'aire d'affectation urbaine à même l'aire d'affectation périurbaine au lot 3 110 692 du cadastre du Québec
25. Dépôt, présentation et adoption du projet de règlement numéro 97-33R-28 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer certaines dispositions des RCI 140R2 et 140R2-1 ainsi que l'article 62.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et adoption du document sur la nature des modifications
26. Dépôt, présentation et adoption du projet de règlement numéro 97-33R-29 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer le site de l'ancien golf Le Boisé à Terrebonne dans un secteur de mise en valeur intensive de l'aire d'affectation Conservation et adoption du document sur la nature des modifications
27. Dépôt du rapport d'étape dans le cadre de la mesure stratégique 1.4 Volet 1 – Aide financière pour la prise en compte des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) dans la révision des schémas d'aménagement et de développement (SAD) - Politique nationale de l'architecture et l'aménagement du territoire (PNAAT)
28. Dépôt de la reddition de compte de la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026
29. Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires – Année 2026
30. Autorisation de signature - Entente sectorielle en agroenvironnement, innovation et agrotourisme pour le secteur bioalimentaire de Lanaudière 2025-2027 – Table des préfets de Lanaudière (TPL)
31. Avis sur le projet de planification des espaces scolaires du Centre des Services scolaire des Mille-Îles (CSSMI)
32. Demande assimilée à une demande d'exclusion à la zone agricole pour les lots 5 474 018 & 5 474 019 – Dossier 451131 – Ville de Mascouche (3459, rue Jean-Talon & 3465, rue Jean-Talon)
33. Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2026-2027

AUTRES POINTS

34. Autres sujets
35. Période de questions
36. Clôture de la séance

ADOPTÉE

15 616-03-26 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026

Il est proposé par monsieur Pierre Nevraumont, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

15 617-03-26 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 3 mars 2026

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 3 mars 2026 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

15 618-03-26 Liste des comptes à payer au 28 février 2026 incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer au 28 février 2026 au montant de 533 168,62\$, incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement 149 de la MRC Les Moulins lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit, et est acceptée (annexe « *Liste des comptes à payer au 28 février 2026* »).

ADOPTÉE

15 619-03-26 Liste des déboursés au 28 février 2026 incluant une liste de dépenses ou contrats autorisés en vertu du pouvoir délégué par le règlement numéro 149 de la MRC Les Moulins

Il est proposé par madame Anna Guarnieri, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE la liste des déboursés effectués au 28 février 2026, au montant de 935 488,97\$, incluant une liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et greffier-trésorier en vertu du règlement 149 de la MRC Les Moulins lui déléguant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit, et est approuvée (annexe « *Liste des déboursés au 28 février 2026* »).

ADOPTÉE

15 620-03-26 Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par monsieur Robert Auger et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Mars 2026* »).

ADOPTÉE

15 621-03-26 Rapport du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI)

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 19 février 2026 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par monsieur Pierre Nevraumont et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité de développement économique et écologique, économie sociale et immigration (CDEESI) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 19 février 2026, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre soit acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

15 622-03-26 Rapport de la présidente du comité de développement touristique durable, culture et patrimoine (CTCP)

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité de développement touristique durable, culture et patrimoine (CTCP) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 17 février 2026 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Vicky Mokas, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité de développement touristique durable, culture et patrimoine (CTCP) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 17 février 2026, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre soit acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

15 623-03-26 Rapport de la présidente du comité d'aménagement durable du territoire, de l'agriculture et de la mobilité (CATAM)

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM) de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 18 février 2026 et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de cette rencontre;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité de l'aménagement durable du territoire, agriculture et mobilité (CATAM) de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre dudit comité le 18 février 2026, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit, et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

15 624-03-26

Adoption des nouvelles descriptions de poste, révision du titre du poste de Conseiller.ère à la gestion contractuelle et suivi des services externalisés et amendement à la résolution numéro 15 279-05-25

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a entrepris une démarche de révision complète de ses descriptions de postes afin de refléter l'évolution des besoins organisationnels, technologiques et législatifs;

CONSIDÉRANT QUE ce processus de mise à jour a été mené en collaboration avec les différentes directions et les employés concernés, et couvre un ensemble de 23 descriptions de postes variés à travers les services de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE cette révision vise à assurer une meilleure cohérence entre les tâches réellement effectuées, les attentes des gestionnaires et les objectifs stratégiques de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles descriptions de postes constituent un outil essentiel pour soutenir la gestion des ressources humaines, notamment en matière de recrutement, d'intégration, d'évaluation et de développement professionnel ;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu de modifier le titre du poste de Conseiller.ère à la gestion contractuelle et suivi des services externalisés pour celui de Conseiller.ère stratégique à la gestion contractuelle et suivi des services externalisés et d'amender la résolution numéro 15 279-05-25 en conséquence ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Michaud, appuyé par madame Anne Guarnieri et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

D'adopter officiellement les 23 descriptions de postes révisées suivantes, lesquelles sont jointes à la présente résolution :

- Agente administrative
- Agente de bureau et responsable de l'accueil touristique
- Réceptionniste
- Secrétaire au greffe
- Aménagiste
- Conseiller stratégique à la gestion contractuelle et suivi des services externalisés
- Conseiller en communication
- Conseiller en innovation
- Conseiller environnement et gestion des cours d'eau
- Conseiller.ère aux services aux entreprises
- Conseiller.ère en immigration
- Conseiller.ère en financement d'entreprises
- Géomaticien.ienne et responsable des données
- Technicien.ne en comptabilité et ressources matérielles
- Conseiller.ère stratégique à la direction générale
- Contrôleur.euse financier.ière et ressources matérielles
- Directeur.trice adjoint.e au développement économique
- Directeur.trice adjoint.e en aménagement, environnement et développement durable
- Directeur.trice au développement économique

- Directeur.trice au développement touristique et à l'immigration
- Directeur.trice de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable
- Directeur.trice des communications
- Directeur.trice général.e adjoint.e, greffier.ère-trésorier.ère adjoint.e et directeur.trice du greffe

QUE ces descriptions soient intégrées aux systèmes internes de gestion des ressources humaines.

QUE les gestionnaires et les employés concernés soient informés des modifications apportées.

QUE la direction planifie les étapes subséquentes, incluant l'évaluation et la formation du personnel, en fonction des nouvelles descriptions.

QUE le titre du poste de Conseiller.ère à la gestion contractuelle et suivi des services externalisés créés par la résolution numéro 15 279-05-25 soit modifié pour celui de Conseiller.ère stratégique à la gestion contractuelle et suivi des services externalisés et que la résolution numéro 15 279-05-25 soit amendée en conséquence.

ADOPTÉE

15 625-03-26

Reclassification des postes de Conseiller.ère en communication et de Contrôleur.euse financier.ère et ressources matérielles entraînant des ajustements salariaux

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 353-03-23, le conseil de la MRC Les Moulins a créé deux postes de Conseiller.ère en communication dont la rémunération a été établie conformément à la classe 6 ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 14 436-05-23, le conseil de la MRC Les Moulins a créé un poste de Coordonnateur (trice) des finances et des ressources matérielles, dont le titre a été modifié pour Contrôleur financier et ressources matérielles par la résolution numéro 14 722-01-24 et dont la rémunération a été établie conformément à la classe 10 ;

CONSIDÉRANT la réévaluation de certains postes à la suite de l'adoption du nouvel organigramme en septembre 2025 et la révision complète des descriptions de poste adoptée par la résolution numéro 15 624-03-26 ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu de reclasser le poste Conseiller.ère en communication de la classe 6 à la classe 7 ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a également lieu de reclasser le poste Contrôleur.euse financier.ère et ressources matérielles de la classe 10 à la classe 11 ;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements salariaux en découlent ;

Il est proposé par monsieur Pierre Nevraumont, appuyé par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve la reclassification du poste de Conseiller.ère en communication de la classe 6 à la classe 7 et qu'ainsi, la rémunération des deux employés occupant actuellement ce poste, soit madame Caroline Tremblay et madame Annie Gingras, soit établie à la classe 7, échelon 9, et ce, à compter du 10 mars 2026.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve la reclassification du poste de Contrôleur.euse financier.ère et ressources matérielles de la classe 10 à la classe 11 et qu'ainsi, la rémunération de l'employé occupant actuellement ce poste, soit monsieur Éric Lefebvre, soit établie à la classe 11, échelon 7, et ce, rétroactivement au 23 septembre 2025.

ADOPTÉE

15 626-03-26

Nomination d'un directeur par intérim du Service de l'aménagement du territoire, environnement et développement durable

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service de l'aménagement du territoire, environnement et développement durable s'absentera pour une période déterminée ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer la continuité des opérations, la supervision de l'équipe et le suivi des dossiers du service durant cette période ;

CONSIDÉRANT QUE M. Olivier Lisso-Gougeon occupe actuellement le poste de directeur adjoint du Service de l'aménagement du territoire, environnement et développement durable et possède une connaissance approfondie des dossiers et des enjeux du service ;

CONSIDÉRANT QUE sa nomination à titre de directeur par intérim permettra d'assurer la continuité des activités administratives et opérationnelles du service ;

CONSIDÉRANT QU'il est approprié de lui accorder une prime pour fonctions supérieures pour la durée de l'intérim ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins nomme monsieur Olivier Lisso-Gougeon, actuellement directeur adjoint du Service de l'aménagement du territoire, environnement et développement durable, à titre de directeur par intérim de ce service durant l'absence de la directrice.

QUE pour la durée de cet intérim, une prime équivalente à 10 % de son salaire lui soit accordée pour fonctions supérieures, conformément aux meilleures pratiques administratives.

ADOPTÉE

15 627-03-26

Permanence d'une employée occupant le poste de Conseiller.ère stratégique en gestion contractuelle et suivi des services externalisés

CONSIDÉRANT QUE madame Valérie Foucault, conseillère stratégique en gestion contractuelle et suivi des services externalisés, a terminé sa période de probation le 18 février 2026 ;

CONSIDÉRANT le rapport favorable de monsieur Éric Lefebvre, contrôleur financier et ressources matérielles de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par madame Renée Chartier, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la nomination permanente de madame Valérie Foucault, conseillère stratégique en gestion contractuelle et suivi des services externalisés de la MRC Les Moulins, soit acceptée à compter du 18 février 2026.

ADOPTÉE

15 628-03-26

Autorisation de paiement – Indemnité provisionnelle supplémentaire pour l'acquisition par expropriation de l'immeuble constitué des lots 5 474 039 et 5 472 426

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins doit autoriser le paiement d'une indemnité provisionnelle supplémentaire pour l'acquisition par expropriation de l'immeuble constitué des lots 5 474 039 et 5 472 426;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a autorisé un premier paiement d'indemnité provisionnelle pour l'acquisition par expropriation de l'immeuble constitué des lots 5 474 039 et 5 472 426 au montant de 2 696 000,00 \$ par la résolution 15 291-05-25;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins se voit recommander par ses conseillers au dossier, burELLE inc., d'autoriser le paiement d'une indemnité provisionnelle supplémentaire de 1 309 000,00\$ et des intérêts courus depuis le 16 juin 2025 ;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Vicky Mokas et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC les Moulins autorise le paiement d'une indemnité provisionnelle supplémentaire d'un montant de 1 309 000,00\$, versé au compte en fidéicomis de Dentons Canada s.e.n.c.r.l. pour l'acquisition par expropriation de l'immeuble constitué des lots 5 474 039 et 5 472 426.

QUE le conseil de la MRC les Moulins autorise le paiement des intérêts courus sur cette indemnité provisionnelle supplémentaire d'un montant maximal de 51 000,00 \$, versé au compte en fidéicomis de Dentons Canada s.e.n.c.r.l. pour l'acquisition par expropriation de l'immeuble constitué des lots 5 474 039 et 5 472 426.

QUE le préfet et/ou le directeur général de la MRC Les Moulins soient autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution, si requis.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2026-14 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant 1 360 000,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 4195-800 « *Dépôt à neige – Terrain DN* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 629-03-26

Participation au Rendez-vous national du développement local, les 21 et 22 avril 2026 à Lévis

CONSIDÉRANT la tenue du Rendez-vous national du développement local, les 21 et 22 avril 2026, au Centre des congrès à Lévis ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser un ou des représentants de la MRC Les Moulins à l'événement susmentionné ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Benoit Ladouceur, Alexandre Bourdeau et Sylvain Ouellette soient autorisés à participer au Rendez-vous national du développement local, les 21 et 22 avril 2025, au Centre des congrès à Lévis. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2026-15 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant 399,00\$, par personne, excluant les taxes, pour un total de 1 197,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Congrès, colloque* », soit, et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 630-03-26

Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), du 13 au 15 mai 2026 à Québec

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) auront lieu du 13 au 15 mai 2026 à Québec ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser un ou des représentants de la MRC Les Moulins à participer aux assises annuelles susmentionnées ;

Il est proposé par monsieur Robert Auger, appuyé par madame Renée Chartier et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à assister aux assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), du 13 au 15 mai 2026 à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2026-16 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 890,00\$, par personne, excluant les taxes, pour un total de 1 780,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312 « *Congrès, colloque* », soit, et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 631-03-26

Adoption des priorités 2026-2029 de la Table intersectorielle en sécurité sociale urbaine – Les Moulins (TISSUS) dans le cadre de la démarche lanauoise visant l'amélioration des conditions de vie

CONSIDÉRANT QUE la Démarche lanauoise visant l'amélioration des conditions de vie est portée par la Table des préfets de Lanaudière (TPL) depuis 2019 et qu'elle est soutenue par une entente avec la Fondation Lucie et André Chagnon (FLAC) ainsi que par une entente avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité ;

CONSIDÉRANT QUE chaque MRC dispose d'une instance locale de concertation en développement social et que, pour le territoire de la MRC Les Moulins, cette instance est la Table intersectorielle en sécurité sociale urbaine – Les Moulins (TISSUS) ;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième cycle (2024-2029) de la Démarche prévoit l'actualisation des priorités locales et régionales ;

CONSIDÉRANT QUE le Collectif de la Table TISSUS a adopté à l'unanimité, lors de sa rencontre du 29 janvier 2026, six priorités locales devant orienter l'élaboration et le déploiement du plan d'action local ainsi que les projets soumis dans le cadre des ententes en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption officielle de ces priorités par le Conseil de la MRC est requise afin d'assurer la cohérence stratégique territoriale et de maintenir l'admissibilité des projets aux enveloppes financières prévues ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Benoit Ladouceur et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte officiellement les six priorités 2026-2029 du TISSUS, soit :

1. QUE les populations en situation de vulnérabilité et les organismes aient accès et le choix en matière d'habitation, en maintenant un budget équilibré ;
2. QUE la population de la MRC soit en meilleure santé physique et mentale ;
3. QUE chaque tout-petit et chaque jeune se développe pleinement dans toutes les sphères de son développement ;
4. QUE toutes les personnes de la MRC se sentent en sécurité ;
5. QUE chaque personne soit ouverte à la diversité et encourage le vivre-ensemble, de façon inclusive et bienveillante ;
6. QUE les populations en situation de vulnérabilité aient accès et le choix d'une alimentation abordable, saine, suffisante et diversifiée, sans s'endetter.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate le TISSUS, à titre de comité local en développement social, pour élaborer, actualiser et déployer le plan d'action local en cohérence avec ces priorités.

QUE les projets financés dans le cadre des ententes conclues avec la FLAC et le MESS (Alliance pour la solidarité) soient alignés sur les priorités adoptées.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Table des préfets de Lanaudière (TPL) ainsi qu'à la Table intersectorielle en sécurité sociale urbaine – Les Moulins (TISSUS).

ADOPTÉE

15 632-03-26

Dépôt de la reddition de compte pour le projet déposé dans le cadre du programme «Accueillir en français», de la Fédération des municipalités du Québec (FQM)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 436-09-25, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le dépôt d'un projet dans le cadre du programme « Accueillir en français » de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins avait déposé un projet dans le cadre du Programme susmentionné ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été financé à 100 % par la FQM pour un montant maximal de 25 000,00\$;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte finale a été déposée à la FQM le 16 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'est élevé à 25 021,35 \$, conformément au budget présenté, la différence de 21,35\$ ayant été assumée par la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer la reddition de compte pour le projet déposé dans le cadre du programme « Accueillir en français », de la Fédération des municipalités du Québec (FQM) ;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par Renée Chartier et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte pour dépôt la reddition de compte pour le projet déposé dans le cadre du programme « Accueillir en français », de la Fédération des municipalités du Québec (FQM).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2026-17 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant de 21,35\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2623-433 « Projets spéciaux – Immigration », soit, et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 633-03-26

Octroi de mandat - Reconstruction de deux ponceaux sur le cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a mandaté la firme Tetra Tech QI inc. pour des services professionnels relatifs à la conception des plans et devis ainsi qu'à la surveillance des travaux de reconstruction de deux ponceaux sur le cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux susmentionnés (numéro d'appel d'offres MRC26-001) ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis d'appel d'offres MRC26-001 a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal La Revue le 14 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE vingt (20) soumissions ont été reçues avant 11h00, le 13 février 2026 et ouvertes publiquement à 11h05, le 13 février 2026, à savoir :

Entrepreneur	Prix (avant taxes)
Excavation Jeremy Forest inc.	199 990,00 \$
Groupe Colas Québec inc.	217 166,00 \$
Construction Moka inc.	221 899,63 \$
JS Dumais_9219-9629 Qc inc.	228 517,38 \$ *corrigé
Construction Monco inc.	236 629,00 \$
Pavage JD inc.	244 080,00 \$
Les Excavations G. Allard inc.	248 655,00 \$
Alide Bergeron et Fils ltée	257 971,00 \$
Les Entreprises Miabec inc.	260 750,00 \$
Construction et Pavage Généreux inc.	265 152,90 \$
Roxboro Excavation inc.	267 449,45 \$
Excavation Jeromien inc.	277 420,00 \$
A.Desormeaux Excavation(9267-7368 Québec inc.)	297 926,09 \$
Charex inc.	298 250,00 \$
Les Constructions CJRB inc.	301 276,40 \$
Lavallée et frères 1959 ltée.	329 680,36 \$
Construction T.R.B. inc.	357 046,00 \$
Uniroc Construction inc.	368 451,50 \$
Les Entreprises Pera (9016-6919 Québec inc.)	386 516,00 \$
MGB Associés inc.	429 444,00 \$
Moyenne	284 713,54 \$
Médiane	266 301,18 \$

CONSIDÉRANT QU'une erreur de calcul a été corrigée pour la soumission de l'entreprise JS Dumais (9219-9629 Québec inc.) et que cela n'a pas d'incidence sur le rang des soumissionnaires ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Excavation Jeremy Forest inc. s'est avérée la plus basse soumission conforme selon le rapport daté du 22 février 2026 de Mme Valérie Foucault, conseillère stratégique à la gestion contractuelle et au suivi des services externalisés ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation du coût de ce contrat est évaluée à 224 260,00\$ (avant taxes) ;

CONSIDÉRANT l'analyse technique du 20 février 2026 de M. Charles Fortier, ingénieur et directeur de projets en Ressources Hydriques de la firme Tetra Tech QI inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le nom de l'entreprise Excavation Jeremy Forest inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 10 mars 2026 ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission conforme la plus basse, soit celle de l'entreprise Excavation Jeremy Forest inc. pour la reconstruction de deux ponceaux sur le cours d'eau Cabane Ronde à Mascouche au montant de 199 990,00 \$, excluant les taxes. Le tout, conditionnellement à l'obtention, s'il y a lieu, de tout règlement d'emprunt en lien avec ce projet et de toutes les autorisations gouvernementales requises.

QUE le préfet et/ou le directeur général et greffier-trésorier soient autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution. Les documents d'appel d'offres (devis et addendas), la soumission retenue et la présente résolution forment la convention entre les parties.

QUE le conseil de la MRC autorise les paiements à l'entreprise susmentionnée, en fonction des termes et modalités prévues aux documents d'appel d'offres.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2026-18 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant de 199 990,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », soit, et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE les coûts des travaux soient assumés par la MRC et répartis aux municipalités concernées conformément au Règlement no 118 sur les cours d'eau ainsi qu'aux ententes intermunicipales en vigueur.

ADOPTÉE

15 634-03-26

Demande de prolongation pour l'adoption de l'inventaire du patrimoine immobilier

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le patrimoine culturel* impose aux municipalités régionales de comté l'obligation de réaliser et d'adopter un inventaire du patrimoine immobilier sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications a mis en place le Programme en patrimoine (PEP), lequel remplace le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a déposé une demande initiale au Programme en patrimoine, conformément à la résolution 15 271-04-25 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a dû remplir un nouveau formulaire de demande à la suite des nouvelles propositions financières transmises par le ministère de la Culture et des Communications en date du 13 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE ces propositions financières réduisaient de manière appréciable les montants initialement demandés par la MRC pour les différents volets du programme, soit le volet 1, le volet 3, le volet 4.1 et le volet 4.2 ;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle proposition financière bonifiée a été transmise à la MRC par le ministère de la Culture et des Communications le 2 février 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation crée un décalage entre l'obligation légale d'adopter un inventaire du patrimoine immobilier avant le 1er avril 2026 et la disponibilité des ressources financières nécessaires pour réaliser cet exercice ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un inventaire du patrimoine immobilier conforme aux normes prescrites peut représenter des coûts importants pour les MRC ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins demande au ministère de la Culture et des Communications de repousser la date limite du 1er avril 2026 pour l'adoption des inventaires du patrimoine immobilier des MRC.

QUE le ministère fournisse aux MRC les moyens financiers et les conditions nécessaires afin de leur permettre de répondre adéquatement à cette obligation légale.

QUE la copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Culture et des Communications, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE

15 635-03-26

Autorisation de signature – Entente intermunicipale visant la délégation de la complétion de l'inventaire patrimonial de la MRC Les Moulins – Programme d'ententes en patrimoine (PEP)

CONSIDÉRANT QUE l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel* impose à la MRC l'obligation d'adopter et de mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles construits avant 1940 présentant une valeur patrimoniale sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 – Connaissance du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE la MRC ne dispose pas des ressources humaines nécessaires à l'interne pour procéder à la complétion de l'inventaire patrimonial sur le territoire de la Ville de Mascouche ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a manifesté son intention d'agir à titre de maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux requis, incluant la planification, la gestion contractuelle et la production des livrables ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des parties de conclure une entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demeurera responsable de la gestion des fonds, de la reddition de comptes auprès du ministère de la Culture et des Communications et du respect des exigences du Programme ;

CONSIDÉRANT QUE le montant maximal de l'aide financière admissible est établi à 200 400\$, conformément aux paramètres du volet 1 du PEP ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale prévoit notamment les rôles et responsabilités des parties, les modalités financières, les exigences de reddition de comptes, la propriété intellectuelle des livrables ainsi que les mécanismes de résiliation et de règlement des différends ;

Il est proposé par madame Patricia Lebel, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins :

- Autorise la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Mascouche visant à lui déléguer la complétion de l'inventaire patrimonial de la MRC Les Moulins, dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine (PEP) du ministère de la Culture et des Communications;
- Confirmer qu'il accepte que la Ville de Mascouche agisse à titre de maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux, conformément aux exigences légales et ministérielles applicables ;
- Confirmer que la MRC Les Moulins demeurera responsable de la gestion des fonds et de la reddition de comptes auprès du ministère de la Culture et des Communications ;
- Autorise le remboursement à la Ville de Mascouche des dépenses admissibles correspondant à la contribution du ministère, sur présentation des pièces justificatives conformes, dans un délai de soixante (60) jours ;
- Précise que toute dépense non admissible, tout dépassement de coûts non autorisé ou toute somme réclamée par le ministère en raison d'un manquement imputable à la Ville de Mascouche sera assumé par cette dernière ;
- Autorise le préfet et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, ladite entente intermunicipale ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

15 636-03-26

Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-33R-24 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation et l'aire d'affectation urbaine à même l'aire d'affectation périurbaine au lot 3 110 692 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par madame Anna Guarnieri, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins tienna une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-33R-24 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation et l'aire d'affectation urbaine à même l'aire d'affectation périurbaine au lot 3 110 692 du cadastre du Québec, mardi , le 5 mai 2026, à 17h00, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 710, boul. des Seigneurs, 2^e étage, Terrebonne.

ADOPTÉE

15 637-03-26

Dépôt, présentation et adoption du projet de règlement numéro 97-33R-28 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer certaines dispositions des RCI 140R2 et 140R2-1 ainsi que l'article 62.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et l'adoption du document sur la nature des modifications

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 602-02-26, un avis de motion a été donné en vue de l'adoption éventuelle du règlement numéro 97-33R-28 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer certaines dispositions des RCI 140R2 et 140R2-1 ainsi que l'article 62.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance et que le projet de règlement a été déposé et présenté aux membres du conseil ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Lepage et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le projet de règlement numéro 97-33R-28 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'y intégrer certaines dispositions des RCI 140R2 et 140R2-1 ainsi que l'article 62.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)* et adopte également le document indiquant la nature des modifications que les villes de Terrebonne et Mascouche devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-28.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales, un avis sur le projet de règlement numéro 97-33R-28, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

15 638-03-26

Dépôt, présentation et adoption du projet de règlement numéro 97-33R-29 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer le site de l'ancien golf Le Boisé à Terrebonne dans un secteur de mise en valeur intensive de l'aire d'affectation Conservation et adoption du document sur la nature des modifications

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 603-02-26, un avis de motion a été donné en vue de l'adoption éventuelle du règlement numéro 97-33R-29 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer le site de l'ancien golf Le Boisé à Terrebonne dans un secteur de mise en valeur intensive de l'aire d'affectation Conservation;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance et que le projet de règlement a été déposé et présenté aux membres du conseil ;

Il est proposé par monsieur Robert Auger, appuyé par monsieur Carl Miguel Maldonado et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte le projet de règlement numéro 97-33R-29 modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'intégrer le site de l'ancien golf Le Boisé à Terrebonne dans un secteur de mise en valeur intensive de l'aire d'affectation Conservation et adopte également le document indiquant la nature des modifications que la Ville de Terrebonne devra apporter à son plan et ses règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R-29.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande à la ministre des Affaires municipales, un avis sur le projet de règlement numéro 97-33R-29, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

15 639-03-26

Dépôt du rapport d'étape dans le cadre de la mesure stratégique 1.4 Volet 1 – Aide financière pour la prise en compte des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) dans la révision des schémas d'aménagement et de développement (SAD) - Politique nationale de l'architecture et l'aménagement du territoire (PNAAT)

CONSIDÉRANT le contenu de la convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, signée par le directeur général et greffier-trésorier de la MRC Les Moulins le 28 novembre 2024 (en vertu de la résolution 15 105-11-24) ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette même convention d'aide financière, la MRC Les Moulins doit transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), au plus tard le 31 mars 2026, un rapport d'étape qui identifie notamment les travaux réalisés et les dépenses encourues lors du dernier exercice financier ;

CONSIDÉRANT le rapport d'étape, produit par le service de l'aménagement, de l'environnement et du développement durable de la MRC Les Moulins et signé par le directeur et greffier-trésorier le 13 février 2026 ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte pour dépôt, le rapport d'étape et autorise la transmission de ce document au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

ADOPTÉE

15 640-03-26

Dépôt de la reddition de compte de la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 15 223-03-25, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention pour la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), laquelle a été signée le 27 mars 2025;

CONSIDÉRANT le contenu de la convention susmentionnée, il y a lieu de déposer la reddition de compte de la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 ;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Vicky Mokas et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte pour le dépôt, la reddition de compte de la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026, laquelle est jointe à la présente résolution.

ADOPTÉE

15 641-03-26

Programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires – Année 2026

CONSIDÉRANT l'offre de service transmis par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et Éco-Nature pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les MRC participant audit programme d'échantillonnage auront accès à toutes les données issues des divers suivis de la qualité de l'eau ;

CONSIDÉRANT QUE 10 des 29 stations d'échantillonnage sont situées sur le territoire de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service prévoit de répartir les coûts de ce programme d'échantillonnage, le tout tel que détaillé dans ladite offre de service ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatique, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) participe financièrement pour un montant de 25 000,00\$;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service transmise par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) concernant un programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2026, laquelle est jointe à la présente résolution.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement à COBAMIL d'une somme de 23 390,00\$ pour les fins du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2026, le tout selon les termes et modalités suivants :

- 1^{er} versement (45%) : au 1^{er} avril 2026
- 2^e versement (35%) : le 15 juillet 2026
- 3^e versement (20%) : à la présentation des résultats

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tous les documents requis afin de donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2026-19 émis par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant de 23 390,00\$, poste budgétaire 2470-410 «*Honoraires professionnels*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

15 642-03-26

Autorisation de signature – Entente sectorielle en agroenvironnement, innovation et agrotourisme pour le secteur bioalimentaire de Lanaudière 2025-2027 – Table des préfets de Lanaudière (TPL)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*, une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de délégation entre 5 des 6 MRC de la région et la Table des préfets à venir vise entre autres de permettre à la Table de développer des ententes sectorielles régionales en réponse aux enjeux du territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une entente sectorielle est en cours concernant la réalisation des actions prévues à la planification stratégique régionale du secteur bioalimentaire et que celle-ci prend fin le 31 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'une opportunité se présente de conclure une entente transitoire avec la participation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et les MRC de la région de Lanaudière dans le cadre de la refonte des programmes disponibles afin de soutenir des initiatives du secteur bioalimentaire ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente transitoire permettrait l'investissement de 273 472,00\$ supplémentaire par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour répondre à cet enjeu pour les 2 prochaines années (années 25-26 et 26-27) ;

CONSIDÉRANT QU'un apport du milieu de 18 000,00\$ est nécessaire afin de conclure cette entente ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de Lanaudière sera mandataire de l'entente bioalimentaire 2026-2029 et qu'elle a également été identifiée comme mandataire de l'entente transitoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Table des préfets est formé des préfets et préfets suppléants de 5 des 6 MRC de Lanaudière ;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de la MRC Les Moulins d'être partenaires de la présente entente;

Il est proposé par madame Nathalie Lepage, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adopte la présente résolution afin :

- D'engager la MRC Les Moulins dans l'entente sectorielle transitoire bioalimentaire transitoire, en conformité avec la résolution de la Table des préfets de Lanaudière numéro TPL580-12-2025, afin de soutenir au niveau régional, le développement d'une entente sectorielle sur cet enjeu ;
- D'engager un montant total de 1 000,00\$ dans cette entente ;
- D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant à signer l'entente susmentionnée, pour et au nom de la MRC Les Moulins ;
- De mandater la Table des préfets de Lanaudière pour l'administration et le suivi des sommes engagées dans le cadre de cette entente sectorielle.

QUE la présente résolution soit transmise à la Table des préfets de Lanaudière et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

ADOPTÉE

15 643-03-26

Avis sur le projet de planification des espaces scolaires du Centre des Services scolaire des Mille-Îles (CSSMI)

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* a été modifiée par l'ajout des articles 272.1 à 272.22 ;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle section a été écrite dans le but de mettre en place un processus clair menant à l'acquisition de terrains pour la construction ou l'agrandissement d'écoles ;

CONSIDÉRANT QUE la transmission d'informations entre le CSSMI et la MRC au regard de la clientèle scolaire et des besoins d'ajouts d'espace qui en découlent est le fondement de ce processus ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la première communication portant sur les prévisions des besoins d'espace (LIP, 272.3), une deuxième communication (LIP, 272.5) viendra clore le processus annuel destiné à l'ensemble des villes couvertes partiellement ou en totalité par le CSSMI ;

CONSIDÉRANT QUE pour la troisième communication (LIP, 272.7), seules les villes ciblées par un projet d'ajout d'espace, tel qu'identifié au projet de planification des besoins d'espace, seront contactées ;

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 28 janvier 2026 transmise par la CSSMI à la MRC Les Moulins, afin d'obtenir son avis sur le projet de planification des besoins d'espace conformément à l'article 272.5 de la LIP ;

CONSIDÉRANT QUE, tel que prévu à l'article 272.5 de la LIP, la MRC Les Moulins doit transmettre au Centre des Services Scolaire des Mille-Îles (CSSMI) son avis relativement au projet de planification des besoins d'espaces scolaires (préscolaire et primaire ainsi que secondaire) dans un délai maximal de 45 jours (16 mars 2026) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite donner un avis favorable au projet de planification des besoins scolaires du CSSMI ;

Il est proposé par madame Anna Guarnieri, appuyée par monsieur Marc-André Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins donne un avis favorable au projet de planification des espaces scolaires du Centre des Services scolaire des Mille-Îles (CSSMI).
ADOPTÉE

15 644-03-26

Demande assimilée à une demande d'exclusion à la zone agricole pour les lots 5 474 018 & 5 474 019 – Dossier 451131 – Ville de Mascouche (3459, rue Jean-Talon & 3465, rue Jean-Talon)

CONSIDÉRANT l'ensemble des documents associés au dossier 451131 (maintenant fermé) de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier 451131 (CPTAQ) ne fut pas initialement piloté par la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation (utilisation à une fin autre que l'agriculture) associée au dossier 451131 (CPTAQ) est assimilable à une demande d'exclusion en vertu de l'article 61.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), puisque les lots 5 474 018 et 5 474 019 sont contigus à la limite de la zone agricole ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 65 de la LPTAA, les demandes d'exclusion doivent être effectuées par une municipalité régionale de comté (MRC) ou une communauté métropolitaine (CM);

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt, par la MRC, d'une demande à la CPTAQ, en vertu du premier alinéa de l'article 61.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, relativement au dossier 451131 (CPTAQ) sur le territoire de la Ville de Mascouche.

ADOPTÉE

15 645-03-26

Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil du Bassin versant de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite renouveler l'adhésion de la MRC au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2026-2027;

CONSIDÉRANT QUE les frais annuels d'adhésion pour 2026-2027 au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) sont de 500,00\$;

Il est proposé par monsieur Benoit Ladouceur, appuyé par madame Patricia Lebel et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL), pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 et autorise le paiement de la cotisation annuelle, au montant de 500,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2026-20 émis par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 500,00\$, poste budgétaire 2390-494 « *Association* », soit, et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise par la présente, le directeur général et greffier-trésorier, à renouveler l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil des bassins versants de la rivière des Mille-Îles (COBAMIL) pour l'année 2027-2028 et pour l'année 2028-2029.

ADOPTÉE

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public et des membres du conseil. Aucune question.

15 646-03-26 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Carl Miguel Maldonado, appuyé par madame Anna Guarnieri et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Mathieu Traversy, préfet

Martine Baribeau, avocate
Directrice générale adjointe, greffière-
trésorière adjointe et directrice du service
du greffe